



Bulletin d'adhésion SAISON 2017-2018

STREET-JAZZ

Vos coordonnées

Parents ou tuteur : Madame Monsieur **Enfant :**

NOM :

NOM :

Prénom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Email :

(Obligatoire pour recevoir la licence)

Adhésion à l'ASPO Tours Danse Sportive

J'adhère à l'association pour la 1^{ère} fois Je renouvelle mon adhésion à l'association

Je m'engage à régler le montant de ma cotisation annuelle

Je déclare avoir pris connaissance des **statuts** et du **règlement intérieur** de l'ASPO (*à consulter sur le site <http://aspotours-danse.fr/>), documents disponibles au format papier à la demande*)

Rappel du Règlement Intérieur : « Article 5 » - « Article 12 »

J'ai pris connaissance des articles 5 et 12 du Règlement Intérieur, au verso de ce document, avant signature du bulletin d'adhésion

Je suis informé(e) qu'il n'y a aucun cours pendant les vacances scolaires

Droit à l'image

J'autorise Je n'autorise pas

... l'ASPO Tours Danse Sportive à prendre des photos lors des cours ou des festivités organisées par cette dernière et à les diffuser pour les besoins de l'association.

Pièces à joindre avec le bulletin d'adhésion complété

Photo d'identité Certificat médical correspondant à la discipline

Fait à TOURS, le





COURS ENFANTS 7-11 ans / 12-17 ans



Signature



COURS ENFANTS 7-11 ans / 12-17



ans

Bulletin d'adhésion SAISON 2017-2018

Choix du ou des cours : cocher la case correspondante au tarif appliqué

7 - 11 ans / 17h15-18h15	12 - 17 ans / 18h15-19h15
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2 - Tarifs annuels des cours :

120

*Cotisation annuelle
adhésion Club-ASPO TDS*
16,50 €

3 - Plusieurs formules de paiement au choix (chèque à l'ordre de l'ASPO Tours Danse Sportive)

Faire **1 seul chèque** pour le montant de la **cotisation annuelle** + **1 ou plusieurs chèques** pour le montant des cours

Adhésion annuelle	1 versement (octobre)	2 versements (octobre/novembre)	3 versements (octobre/novembre/décembre)	4 versements (octobre/novembre/décembre/janvier)
16,50 €	120 €	60/60	40/40/40	30/30/30/30

4 - Règlement Intérieur

« **Article 5** » : Les cartes de présence doivent être remises à la personne de permanence avant chaque cours ou entraînement assisté. Chaque adhérent s'engage à respecter les horaires des cours. Pour la zumba et le fitness, tout adhérent est dans l'obligation d'effectuer les échauffements avant les cours.

« **Article 12** » : L'ASPO Tours Danse Sportive doit communiquer au responsable de l'enfant les horaires et les lieux de cours ou d'entraînement.

Le responsable de l'enfant doit s'assurer de la présence d'un responsable de l'ASPO Tours Danse Sportive avant de laisser son enfant sur le lieu de cours ou d'entraînement.

En cas d'absence du responsable du cours ou de l'entraînement 15 minutes après l'heure normale du début de cours, les parents (ou responsable de l'enfant) considèrent que le cours est annulé.

Le responsable du cours ou de l'entraînement s'assurera, à la fin du cours, que le responsable de l'enfant est présent et ne remettra l'enfant qu'à celui-ci ou à toute personne habilitée désignée.

La responsabilité de l'ASPO Tours Danse Sportive ne pourra être engagée que dans la limite des horaires de cours ou d'entraînement et de compétitions, en aucun cas pour les déplacements domicile-lieu d'entraînement et cours et vice-versa.

En cas d'absence, les enfants ne sont pas assurés par le club. Il serait cependant souhaitable que les parents préviennent de l'absence de leurs enfants.

Tout parent ou tuteur souhaitant que son enfant mineur se rende seul aux cours ou entraînement ou en reparte seul doit obligatoirement fournir une autorisation écrite. L'enfant qui vient seul au cours ou entraînement est de fait autorisé à repartir seul. Dans ce cas la responsabilité de l'association n'est pas engagée

Autre moyen de paiement



COURS ENFANTS 7-11 ans / 12-17



ans

Je souhaite une attestation de paiement